



Lundi 05 juin 2023

L'EXPRESSION DZ.COM
Le Quotidien

Réforme des métiers de la comptabilité Faïd balise la voie



Il contribue en tant qu'acteur dans le contrôle des comptes et l'audit financier des entreprises et des sociétés aussi bien publiques que privées.

D'une importance capitale pour le soutien et la valorisation des avancées économiques enregistrées ces dernières années, les outils de contrôle et de suivi de la gestion de l'argent public demeurent des conditions incontournables pour la concrétisation des actions de la relance.

Leur rôle et notamment leur efficacité sur le terrain, s'articulent autour de l'impératif de conférer aux actions de réformes de réelles bases d'encadrement, et un environnement

adéquat pour la concrétisation des objectifs. Après les avancées remarquables, inscrites dans le cadre de la réforme de la comptabilité, du circuit bancaire, et celui des assurances. C'est dans cette optique que le ministre des Finances, Laaziz Faïd a réaffirmé, samedi à Alger, lors des travaux de la 9e édition des Assises nationales des commissaires aux comptes, en présence du ministre de l'Economie de la connaissance, des Start-up et des Microentreprises, Yacine El-Mahdi Oualid, «l'impératif de développer le système juridique encadrant les métiers de comptabilité, notamment celui de commissaire aux comptes, au vu de l'évolution de la profession et des changements que connaît son environnement économique». Il faut dire que la nouvelle dynamique issue des orientations et des décisions économiques inédites, impose aux mécanismes de fonctionnement, notamment, ceux dédiés au contrôle, la mise à niveau des textes de lois, et la recherche d'un équilibre susceptible d'indexer ces mécanismes à la politique du développement économique adoptée par l'État autrement dit, le renforcement du système juridique des métiers de la comptabilité, est en réalité un ajustement visant à conférer aux experts-comptables, aux commissaires aux comptes et aux comptables agréés, les moyens plus développés pour soutenir la réforme financière et bancaire, et la possibilité de se hisser aux normes internationales. Une orientation qui reflète la volonté des pouvoirs publics de doter la profession du contrôle comptable de nouveaux paradigmes de fonctionnement consolidé par un support juridique, à même d'impacter les arguments entrant dans les grandes décisions et orientations économiques, de façon à créer une synergie forte au service de la concrétisation des objectifs et des ambitions économiques. À ce titre, ces actions de réajustement juridique apporteront une visibilité et une transparence sur les mouvements financiers qui restent l'élément révélateur de la santé financière de l'économie nationale. Dans ce sillage, le ministre a réaffirmé, l'importance du rôle du commissaire aux comptes dans l'économie nationale car «il contribue en tant qu'acteur dans le contrôle des comptes et l'audit financier des entreprises et des sociétés aussi bien publiques que privées pour garantir la transparence et la régularité des opérations financières et comptables». Un rôle qui ne se limite pas aux seules actions de contrôle et de suivi, du fait que le travail des commissaires aux comptes, s'articule, également, autour de l'importance de fournir des données fiables sur lesquelles les opérateurs et les investisseurs peuvent s'appuyer pour la création et la gestion de leurs entreprises. C'est dans ce sillage que le ministre de l'Economie de la connaissance, des Start-up et des Microentreprises Yacine El-Mahdi Oualid a appelé les commissaires aux comptes à «accompagner les entreprises s'inscrivant dans la nouvelle forme juridique «société par actions simplifiée», qui ouvre de nouvelles perspectives aux start-up. la tendance étant vers la diversification des moyens de financement des entreprises avec l'apparition des modes de financement modernes».

Les banques et le financement de l'économie nationale 10.000 milliards de dinars dans la balance

Se donner les moyens de sa politique semble être le maître-mot assigné aux actions de la réforme bancaire en cours.

La détermination de donner au secteur bancaire un rôle de locomotive dans l'économie du pays est évidente dans la réforme en cours, pilotée par le ministre des Finances Laaziz Faïd. La démarche gouvernementale se confirme à travers la diversification des mécanismes et des volumes des crédits alloués aux entreprises afin de réaliser leurs projets. Et cela ne relève pas du simple souhait, mais véritablement d'un processus de modernisation mené au pas de charge par le ministère des Finances. Ce travail qui va sur plusieurs directions, des impôts au système financier, est complexe, mais l'on sent une volonté certaine de vouloir le conduire à son terme. Il reste que le pierre angulaire du dispositif de réforme a pour principal objectif à court terme de mettre en place un système bancaire moderne et fort, à même de relever le défi économique et de pouvoir saisir les occasions en or qui s'offrent à l'Algérie, dans le cadre d'une relance efficiente.

Cette vision, qui prolonge une détermination présidentielle à plus d'efficacité dans l'acte économique, oblige Laaziz Faïd à des résultats immédiats. Sans tomber dans l'autosatisfaction, le ministre des Finances annonce quelques avancées concrètes et chiffrées. «Près de 10 000 milliards de dinars ont été débloqués par les établissements financiers et les banques pour le financement de l'économie nationale, dont 70% de ces crédits sont destinés à l'investissement» a révélé le ministre. Il faut dire que l'importance du concours bancaire à la relance économique tire son essence des réformes, mais également de la force des décisions prise lors des périodes difficiles. L'économie nationale a survécu à la crise économique mondiale et à la crise sanitaire, durant près de trois années. C'est ce qui a permis d'asseoir de nouveaux paradigmes de gestion et d'établir des prévisions basées sur des données réelles qui aboutissent au renforcement du système bancaire, à travers la détermination de nouvelles priorités, essentiellement axées sur le développement de l'investissement à travers l'éradication de tous les freins et des obstacles, et la mise en place de mécanismes fluides de prise en charge des préoccupations des opérateurs économiques. C'est dans ce sillage que les effets de la promulgation de la nouvelle loi sur l'investissement, ont eu un effet accélérateur sur le rétablissement de la confiance entre les investisseurs et l'administration, notamment bancaire. Devant la diversité des produits et des formules pour la création d'entreprises, comme pour l'accompagnement des projets en difficulté, l'engouement des opérateurs vers les banques exprime avec force l'émergence d'une nouvelle dynamique économique. Cette dernière étant à ses balbutiements, le rôle des banques dans le financement de ces axes demeure primordial. Il se confine dans le retour de cet établissement financier au rang d'accompagnateur, apte à partager les risques et les difficultés des investisseurs. Une association vouée à prioriser les grands axes du Plan de développement adopté par le gouvernement. Dite autrement, la hausse des concours bancaires alloués à l'investissement, ces dernières années, se présente comme un appel aux opérateurs économiques, les exhortant à participer à la reconstruction du pays. Pour ce faire, il a fallu mettre en place des assurances et des garanties, en dehors de prédispositions contenues dans la loi sur l'investissement. Ces dernières se sont articulées autour de l'assainissement de l'administration des anciennes

pratiques et des lenteurs, de la décentralisation des services, à travers le lancement des guichets uniques, et notamment une réduction considérable des délais de traitement des dossiers de crédits, et leurs assignation aux services bancaires spécifiques. Des mesures qui se sont soldées par des résultats probants, autant sur le plan de la création d'entreprises que sur le développement des axes économiques stratégiques, tels que les exportations hors hydrocarbures D'où l'importance, aujourd'hui, de consolider les assises de fonctionnement du système bancaire pour l'adapter à l'ampleur des défis et des objectifs, car il va sans dire que le financement de l'économie nationale nécessite, au-delà de l'importance des crédits accordés, une rigueur dans l'accompagnement et dans le suivi.



Bilan de banques

Un exploit de la finance islamique

Bien que ne disposant pas de séries statistiques, les experts financiers tentent d'établir des analyses exhaustives au sujet de l'évolution du secteur financier et bancaire dans le pays.

Impressionnants résultats

Dans une note de synthèse du secteur bancaire en Algérie à fin 2022, publiée sur son compte officiel, l'expert financier et bancaire, Rachid Sekkak donne les grandes orientations du marché de la place bancaire en Algérie. Il s'agit du total de bilan de ces banques, notamment pour ce qui est de la collecte des ressources et la distribution des crédits, a priori. Il s'agit, en fait, d'une note qui renseigne sur un petit panel de banques, notamment trois banques françaises et deux banques algériennes privées. Une note de synthèse partielle puisqu'on ne retrouve pas les données relatives aux banques publiques, notamment. Toutefois, l'expert qui se focalise sur le bilan d'Al Salam Bank et d'Al Baraka retrace le bon filon que représente le segment de la finance islamique dans le pays. L'expert note que la banque en question a effectué une sensible progression et qu'elle occupe, désormais, la place de leader sur le segment de la finance islamique, selon les analyses préliminaires effectuées sur la base des bilans disponibles. Ainsi, il ressort du total bilan d'Al Salam une augmentation de 10%, correspondant à une valeur de 261, 7 milliards de DA. Au chapitre des prêts bancaires accordés à la clientèle, le taux enregistre une progression de 13.60%, correspondant à une valeur globale de 174, 5 milliards pour cette banque. Quant aux dépôts effectués par la clientèle auprès d'Al Salam, une hausse de 2.18% est enregistrée au sein de cette banque, pour une valeur globale de 153,1 milliards. Al Salam Bank enregistre, par ailleurs, un produit net bancaire PNB équivalent à 11.13 milliards de DA, soit une progression de 20% pour cet exercice 2022. Une évolution du coefficient d'exploitation d'Al Salam, soit la part des gains réalisés par cette banque en 2022, est enregistrée avec un taux correspondant à 34.22%. D'une valeur globale de 4.33 milliards de dinars, le profit net d'El Salam Bank enregistre une hausse de 29%, alors que le coût du risque est évalué à 1.4 milliard de dinars. Les indicateurs de performances de cette banque sont en hausse, comparativement à ceux de la banque Al Baraka dont les activités semblent frappées par un déclin, selon l'analogie faite avec les chiffres de deux banques par l'expert. Pour ce qui est des trois banques françaises installées en Algérie Socgen, BNP et Natixis, le total de bilan consolidé fait ressortir une hausse de 3% avec 935 milliards de dinars engrangés en 2022. Dans cette performance

globale des banques de l'Hexagone, c'est la Socgen qui remporte le gros lot avec un total de bilan de l'ordre de 441 milliards de dinars. Pour les dépôts de clientèle, également, 3% sont enregistrées d'une valeur de 736.53 milliards. Quant aux prêts à la clientèle, ils enregistrent une baisse de 3.9%, correspondant à 417 milliards. Pour ce qui est du produit net bancaire (PNB) global, une légère hausse de 1% est enregistrée avec une valeur de 48.31 milliards. Quant au coefficient moyen d'exploitation, «il est de 48.80%, en dégradation par rapport à 2021 (45.71%)».

Le coût du risque est, également, en baisse sensible avec un taux de 51% correspondant à 3.43 milliards de dinars. Alors que «le profit global est en très légère hausse à 14.58 milliards de DA». Vecteur important dans les opérations financières, les banques publiques représentent la part du lion dans le marché national, avec un contrôle de plus de 85% des dépôts et plus 87% des crédits. Bien que ne disposant pas de séries statistiques fiables et surtout disponibles, les experts financiers et autres spécialistes tentent d'établir des analyses exhaustives au sujet de l'évolution du secteur financier et bancaire dans le pays. Cela dit, Il est difficile d'encadrer ces activités, ou de formuler une quelconque recommandation au sujet de la situation globale du secteur financier et bancaire en l'absence de données officielles. Gage de transparence et d'efficacité, la disponibilité de la base de données dans ce domaine est vivement recommandée par les experts.



La BAD au chevet de l'entrepreneuriat féminin au Sahel

La Banque africaine de développement (BAD) a accordé un don de près de 1 million de dollars pour soutenir l'accès des femmes au financement et à la formation et accélérer l'inclusion économique au Sahel, a-t-elle indiqué samedi sur son site web. Le Fonds fiduciaire pour l'égalité des sexes de la Banque africaine de développement (BAD) a accordé un don de 950000 dollars au Programme de promotion des liens d'affaires pour les petites et moyennes entreprises d'Afrique au Burkina Faso, au Tchad, au Mali, en Mauritanie et au Niger, a précisé la BAD dans son communiqué. Ce don, qui vient compléter un don antérieur de 3,9 millions de dollars de la Facilité d'appui à la transition de la Banque, devrait permettre de soutenir 1400 entreprises dirigées par des femmes et contribuer à la résilience économique et à la cohésion sociale de la région du Sahel, a expliqué l'institution africaine. Les entrepreneuses de la région du Sahel sont confrontées à d'importants obstacles en matière d'accès au financement, aux marchés et aux services de développement des entreprises, note la banque.



Augmentation du capital du Fonds algérien des start-up dans les prochains jours

Le ministre de l'Economie de la connaissance, des Start-up et des Micro-entreprises, Yacine El-Mahdi Oualid a annoncé, samedi à Alger, qu'une augmentation du capital du Fonds

algérien des start-up sera opérée, dans les prochaines jours, pour répondre aux demandes de financement.

"Le capital du Fonds algérien des start-up sera augmenté, dans les prochains jours, pour mieux répondre aux demandes de financement émanant des start-up", a précisé le ministre, dans une allocution à l'occasion de la journée d'études sur "le financement et l'accompagnement bancaire des projets d'investissement" organisée par l'Agence algérienne de la promotion de l'investissement (AAPI) en collaboration avec l'Association professionnelle des banques et des établissements financiers (ABEF).

Depuis sa création, le Fonds a connu "une intense activité", a rappelé le ministre, soulignant que la diversification de l'économie nationale "nécessite des moyens de financement variés et adaptés à la nature des activités et de l'investissement en matière d'innovation", a-t-il fait savoir.

Le Fonds a été créé en octobre 2020 par le ministère de l'Economie de la connaissance, des Start-up et des Micro-entreprises en coopération avec les six banques publiques avec un capital de 1.2 milliard DA.

Le Fonds offre plusieurs possibilités de financement en fonction de la nature de la startup concernée à savoir un financement à hauteur de 5 millions DA (plafond maximal) pour les start-up en début d'activité, un financement aux entreprises en activité à hauteur de 20 millions DA en sus d'un autre financement de 150 millions DA (plafond maximal) pour les grandes entreprises.

Le financement se fait dans le cadre d'une approche purement économique qui n'exige pas d'intérêts pour les Start-up mais les considère comme partenaires dans le capital risque.

Il a également fait savoir que les micro-entreprises (comptant moins de 10 employés) représentaient 7% du nombre total des entreprises en Algérie, soit une moyenne de 25 entreprises créées pour 1000 Algériens, tandis que la moyenne mondiale est de 45 entreprises pour 1000 citoyens.

Il faudra, donc, "rattraper le retard en encourageant l'entrepreneuriat, notamment au sein des universités, en facilitant la création d'entreprises", a-t-il souligné.

Il a par ailleurs annoncé "le lancement de centres d'entrepreneuriat au niveau des universités dans les prochains jours, en vue de former les futurs porteurs de projets et réduire le taux d'échec des entreprises créées".



La contribution de l'artisanat au PIB a dépassé 350 milliards DA en 2022

La contribution du secteur national de l'artisanat et des métiers au Produit intérieur brut (PIB) a été estimée à plus de 350 milliards de DA en 2022, a révélé, dimanche à Tipasa, le Directeur général de l'artisanat et des métiers au ministère du Tourisme et de l'Artisanat, Kamel Eddine Bouam.

"Facteur essentiel dans le développement local, l'artisanat est un secteur économique d'importance et créateur de richesses", a indiqué M. Bouam, en procédant, en sa qualité de représentant du ministre du secteur, à l'ouverture d'une rencontre régionale sur la carte professionnelle numérique de l'artisan.

En 2022, la Valeur ajoutée (VA) du secteur à l'économie nationale a été estimée à plus de 100 milliards de DA. "Un objectif inscrit au titre de la stratégie nationale du secteur du tourisme en Algérie, qui est rattaché à l'artisanat, à travers notamment le développement de l'entrepreneuriat et la promotion et commercialisation des produits", a-t-il ajouté.

Le DG de l'artisanat et des métiers a souligné, à ce titre, que des préparatifs sont en cours pour l'organisation du Salon international de l'artisanat à Alger (Riad El-Feth) du 17 au 24 juin, "en vue d'assurer la réussite de cet événement de nature à promouvoir la destination Algérie".

Sur un autre plan, le même responsable a fait cas d'une démarche en cours au sein de son département ministériel, pour le "recensement de tous les produits de l'artisanat, en coordination avec l'Institut national algérien de la propriété industrielle (INAPI) et de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), par la mise en place des procédures réglementaires de protection de ces produits".



Pétrole: l'Algérie prolonge sa réduction volontaire de 48.000 b/j jusqu'à fin 2024

L'Algérie a décidé de prolonger sa réduction volontaire de 48.000 barils de pétrole par jour, jusqu'à fin décembre 2024, en coordination avec les membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole et ses alliés (Opep+), a annoncé dimanche le ministère de l'Energie et des Mines dans un communiqué.

"L'Algérie prolongera sa réduction volontaire de 48.000 barils de pétrole par jour jusqu'à fin décembre 2024, par mesure de précaution, en coordination avec les pays participant à l'accord Opep+, qui avaient précédemment annoncé des réductions volontaires en avril dernier", lit-on dans le communiqué.

"Cette réduction volontaire se fera à partir du niveau de production requis, comme convenu lors de la 35e réunion ministérielle de l'Opep+ du 4 juin 2023", tenue en présence du ministre de l'Energie et des Mines, Mohamed Arkab, a-t-on précisé de même source.

Après avoir participé aux travaux de la 186e réunion de la Conférence de l'Opep qui s'est déroulée samedi à Vienne, M. Arkab, a pris part ce dimanche aux travaux de la

49e réunion du Comité ministériel conjoint de suivi (JMMC) et de la 35e réunion ministérielle Opep et non-Opep (Opep+).

Lors de ces réunions, les ministres en charge du pétrole de la Déclaration de Coopération (Opep+) ont échangé sur la situation actuelle du marché pétrolier international et de ses perspectives d'évolution à court terme.

A l'issue des réunions, M. Arkab a déclaré que "les pays de l'Opep+ sont particulièrement attentifs à l'évolution des fondamentaux du marché pétrolier international", selon la même source.

"La conjoncture économique mondiale devrait croître modérément jusqu'à la fin de l'année en raison d'une croissance faible dans les pays industrialisés, une inflation élevée et un rebond modéré de la croissance économique dans les pays émergents. L'ensemble de ces facteurs agissent sur la demande mondiale de pétrole qui devrait rester relativement contenue au second semestre 2023 alors que le marché pétrolier reste convenablement approvisionné", souligne le ministre cité dans le communiqué.

"Au terme de nos discussions, les pays de la Déclaration de Coopération ont décidé de maintenir les niveaux de production décidés en octobre 2022 pour le reste de l'année en cours", a-t-il fait savoir.



Clôture des 9es Assises nationales des commissaires aux comptes : Plaidoyer pour un partenariat entre le ministère des Finances, la Cour des comptes et la CNCC

La séance de clôture des 9es Assises nationales des commissaires aux comptes a été marquée par la présentation des recommandations ayant sanctionné les travaux des différents ateliers qui ont tous relevé les enjeux de la conjoncture économique actuelle, qui a plus que jamais besoin d'être soutenue par toute la profession du chiffre.

Parmi les principales recommandations figurent la réforme fiscale et la modernisation de l'administration fiscale avec une réorganisation de la télé-procédure «Moussahama'tic» et le système Djibayatic. Les participants ont également appelé, dans ce sens, à la simplification des procédures de la politique fiscale visant à encourager les investissements, à mobiliser les ressources et parfaire l'inclusion fiscale. Selon le rapporteur des Assises, Yacine Boulahdour, «il s'agit de déterminer la place que doit occuper le commissaire aux comptes par rapport à cette réforme, sachant que celui-ci peut être engagé sur une certification fiscale». Ce qu'il peut faire, précise-t-il, «au profit d'une administration fiscale afin de contribuer à l'amélioration de sa relation avec les contribuables et lui faciliter le traitement des dossiers».

Et d'ajouter qu'«il peut aussi présider et diriger les commissions de recours et aplanir les contentieux». L'autre recommandation phare de ces Assises est la réforme des finances publiques.

Selon Boulahdour, «la loi organique de 2018 a déjà lancé le processus de réforme et aujourd'hui nous sommes confrontés à une gestion financière totalement révolutionnée, avec une construction budgétaire des dépenses prévisionnelles et un système d'information intégré». Il explique qu'«il existe un nouveau dispositif comptable dans ladite loi qui concerne directement le métier du commissaire aux comptes désormais associé à la réussite du fonctionnement de ce dispositif». Et de poursuivre : «Il y a un plan comptable de l'Etat, soit une nomenclature qu'il va falloir développer, vient ensuite la phase de certification où il est exigé des entités publiques des informations financières sous la supervision du ministère des Finance avant l'intervention de la Cour des comptes pour certifier les états financiers.»

Mais, précise-t-il, «les moyens de cette institution ne suffisent pas, sachant qu'elle est appelée à adopter une approche par les risques où le commissaire aux compte doit intervenir pour l'audit des états financiers. C'est pourquoi la Chambre nationale des commissaires aux compte (CNCC) appelle à un partenariat entre le ministère des Finances, la Cour des comptes et la CNCC pour garantir la réussite de cet ambitieux projet».

Réforme bancaire

Les participants ont également évoqué la nécessité de la réforme bancaire. Une proposition qui s'explique, selon l'intervenant, par le fait qu'«il existe une réglementation pour la finance conventionnelle classique où l'auditeur légal intervient sur la maîtrise des processus des contrôles internes. Parallèlement, il y a la finance islamique qui a été développée par une réglementation en vigueur depuis 2020, sauf qu'on n'arrive pas à produire une comptabilité séparée pour ne pas la confondre avec l'activité conventionnelle». Il est ainsi impératif, affirme-t-il, «d'associer un professionnel du chiffre pour aller jusqu'au bout de cette réforme, soit jusqu'à la production des états financiers et de la certification».

L'autre point soulevé par le rapporteur est la lutte contre le blanchiment d'argent. Il tient à rappeler, à ce sujet, que «la loi 23-01 a maintenu la déclaration de soupçon tout en demandant aux organismes personnes non financières, entre autres, les professions libérales d'engager des mesures d'identification et d'évaluation des risques d'anti-blanchiment». Une opération qui, selon lui, «fait déjà partie des activités des commissaires aux comptes, d'où le besoin de les associer à cette opération, d'autant plus qu'ils sont une source d'information non négligeable et pratiquent le métier d'évaluation des risques».

Fraude Fiscale : Une problématique très transversale

La fraude et le respect de la déontologie dans la profession du commissaire aux comptes ont fait l'objet d'un atelier qui a capté l'attention du plus grand nombre des présents aux assises nationales des commissaires aux comptes. Dans sa présentation, Djamel Melhenas, expert-comptable et commissaire aux comptes, a indiqué hier, à ce propos, qu'«un auditeur légal doit avoir un esprit critique, discuter avec l'équipe d'audit selon un processus d'évaluation du risque et évaluer les éléments probants». Pour lui, «le commissaire aux comptes est garant de confiance et de transparence pour la relance économique, d'où, estime t-il, «l'intérêt de cerner la fraude qui repose sur l'intention de tromper et la dissimulation, ce qui la rend potentiellement plus dangereuse que de simples erreurs».

Selon l'expert, «six éléments caractérisent la fraude dont, entre autres, l'intention, l'action de ruse qu'elle soit secrète ou déguisée, la rationalisation, la dissimulation, ainsi que l'objectif personnel du gain financier». Il explique que «ce que la fraude pervertit c'est avant tout la sincérité des comptes, la transparence des transactions, en un mot, la vérité». Autrement dit, «les montages frauduleux s'organisent et vivent des carences et du laisser aller», atteste-t-il, soulignant que «ce délit reste l'un des plus grands risques auxquels les organisations contemporaines sont confrontées». C'est même une problématique très transversale dont la maîtrise nécessite des méthodes qui exigent, selon lui, «la mise en place d'une cartographie des risques de fraude, de gestion des soupçons et l'analyse des cas avérés». Il plaide, enfin, pour «un environnement de contrôle mature de décisions, de délégations de pouvoir et habilitations informatiques organisées et cohérentes et un dispositif de pilotage pertinent avec un reporting organisé».



Loi organique relative aux lois des finances : Des journées d'étude au profit des SG et des walis délégués

Un cycle de journées d'études sur le nouveau système budgétaire prévu par la loi organique relative aux lois de finances 18-15 du 2 septembre 2018, a été lancé, ce dimanche à Alger, au profit des secrétaires généraux (SG) des wilayas et des walis délégués.

Organisées par le ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire en collaboration avec le ministère des Finances, ces journées d'études visent à faire connaître le nouveau système budgétaire aux cadres locaux, mais aussi à en vulgariser les concepts. La maîtrise, par les SG et les walis délégués, des concepts du nouveau système budgétaire, entré en vigueur début 2023, leur permettra de s'y adapter et d'évaluer le budget en s'appuyant sur ce nouveau dispositif, a-t-on appris auprès du ministère de l'Intérieur. Quelque 68 participants entre SG et walis délégués prennent part à ces journées d'études en deux groupes. Ces journées d'études font suite à celles organisées au profit des walis durant le premier trimestre de cette année. Elles s'inscrivent dans le cadre des efforts fournis par le ministère de l'Intérieur en collaboration avec le ministère des Finances pour généraliser ce nouveau système au niveau des administrations locales. Elles interviennent en outre dans le cadre de la mise en œuvre des réformes engagées par le Gouvernement en matière de gestion publique, dans le souci de s'orienter vers un nouveau concept basé sur la gestion par objectif, où l'évaluation ne s'appuie plus sur la consommation des affectations financières, mais plutôt sur les résultats obtenus, ce qui permettra de conférer «davantage de transparence à la gestion du denier public».

Le nouveau système budgétaire est basé sur l'élaboration d'un budget d'objectifs et de résultats permettant aux responsables de lancer des initiatives dans l'objectif d'obtenir les résultats escomptés. Il permettra également au citoyen et aux organes de contrôle de s'enquérir de la performance des administrations et des structures publiques, et d'évaluer leurs résultats sur la base des objectifs fixés.

Projets d'investissement en Algérie : Signes encourageants

L'Algérie vient d'engager d'importantes réformes répondant aux attentes des investisseurs désireux de créer de nouvelles entreprises. De nombreux textes juridiques ont fait l'objet de modification, afin de les adapter aux nouvelles réalités économiques. La loi n°18-22 relative à l'investissement représente le cadre juridique idoine pour les investisseurs, tant nationaux qu'étrangers.

Les conditions de l'investissement sont précisées particulièrement par rapport aux investisseurs étrangers. Les IDE sont largement privilégiés dans la nouvelle réglementation dès lors que plusieurs contraintes ont été levées. S'ajoute à cela, l'octroi aux investisseurs étrangers d'avantages importants, comme l'accès au foncier industriel et des exonérations fiscales ainsi que le droit du rapatriement des bénéfices et dividendes en devises vers le pays d'origine.

L'attractivité du territoire national pour attirer le plus d'investisseurs étrangers est nettement meilleure au regard des avantages qu'offrent les infrastructures et autres équipements dont ont besoin les sociétés. Si pour les investisseurs il est important de transférer leurs bénéfices vers le pays d'origine, le capital initial étant libellé en monnaie étrangère, en revanche, pour la partie algérienne, il est important de bénéficier d'un transfert de savoir-faire et de compétences. La création de nouveaux postes de travail ainsi que la contribution à la densification du tissu industriel figurent également parmi les attentes les avantages à tirer de chaque investissement. Par ailleurs, il est question d'intégrer les chaînes de valeur mondiales ou régionales qui ouvriront des perspectives en termes d'exportations hors hydrocarbures. D'ores et déjà, plusieurs investisseurs étrangers de Chine, de Turquie ou du Qatar ont lancé des projets dans différents secteurs d'activités. Des accords de partenariat sont attendus avec l'Italie et le Portugal.

La conjoncture économique actuelle est en tout cas favorable à l'investissement, et il existe de nombreuses opportunités pour faire des affaires en Algérie. Sur le nombre de projets d'investissement enregistrés par l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPPI), le conseiller expert international auprès de l'ordre mondial des experts internationaux à Genève, Suisse, Mustapha Mazouz, estime intéressante l'augmentation significative des projets d'investissement qui sont passés de 1.877 projets en 2021 à 2.318 pour les 7 mois de novembre 2022 à mai 2023. Cette «hausse significative de plus de 300% en rapportant les sept mois de 2022/2023 au 12 mois de 2021 est un excellent indice du climat de confiance prévalant sur les champs des affaires en Algérie», a-t-il commenté. Néanmoins, dit-il, «il faut

signaler que les investissements des capitaux étrangers comptent pour moins de 2% du nombre de projets d'investissement initiés, ce qui est très en deçà des attentes». Seulement, «c'est tout à fait compréhensible dans un environnement mondial récessif», a-t-il analysé. «Des signes palpables de mise en confiance et de garantie sont attendus avec la prochaine loi relative à l'octroi du foncier», s'est-il réjoui. Les autofinancements des capitaux locaux à un taux de 52% des projets d'investissement sont un excellent signe pour les banques, a-t-il noté. Sans omettre «l'implication direct des autorités locales dans la facilitation et la simplification des procédures administratives quant à l'accès à la mise en exploitation des projets d'investissement», a-t-il argué. Enfin, cet expert a estimé que l'Algérie a les moyens de drainer un pipe d'investissements de capitaux étrangers pour peut qu'il y ait une vision intégrée, associant le schéma national d'aménagement du territoire, la stratégie d'investissement agricole, touristique et industriel confortés par la stratégie affirmée dans le secteur énergétique et plus précisément, la transition énergétique associée au climat et vivier générée par les startups comme vecteur de richesse humaine porteuse d'idées novatrices», a-t-il soutenu.



Coopération économique : Diversifier les partenaires stratégiques

Des experts et analystes politiques insistent sur l'importance de diversifier les partenaires stratégiques et de multiplier les investissements et signalent à El Moudjahid que la dernière visite du Président de la République au Portugal s'inscrit dans ce cadre, en sus du renforcement des relations bilatérales historiques entre les deux pays. Elle traduit pour eux le «dynamisme diplomatique très actif» mené par le président Tebboune en vue d'ouvrir de «nouveaux horizons stratégiques». Académicien et parlementaire, le Dr. Ali Rebidj indique que la visite du Président de la République en République du Portugal s'inscrit dans le cadre du renforcement des relations bilatérales algéro-portugaises. «Après avoir renforcé et approfondi nos relations avec l'Italie, nous nous dirigeons aujourd'hui vers un autre partenaire européen, dans une démarche et une approche clairement étudiées pour diversifier nos partenaires. Le Portugal est l'un des pays qui entretiennent des relations distinguées avec l'Algérie, au moins sur le plan politique et diplomatique, qui se caractérisent par la stabilité et le respect mutuel avec une convergence de vues concernant plusieurs dossiers», explique-t-il. Sur le plan économique, l'Algérie compte sur l'expérience portugaise dans le domaine de l'agriculture, en ouvrant la voie aux investissements portugais dans le domaine des énergies renouvelables et des industries manufacturières et agro-alimentaires, soulignant la présence de nombreuses entreprises portugaises en Algérie ainsi que de nombreux produits portugais sur le marché algérien. Abondant dans le même sens, l'expert économique Abdelkader Slimani souligne que la visite du président de la République au Portugal permet de «renforcer» la coopération économique et de «doubler» les investissements portugais en Algérie et se félicite

des accords «importants» signés entre les deux pays dans de nombreux secteurs. A l'exemple des domaines économiques, de la circulation des personnes, le renforcement des investissements portugais en Algérie ou encore l'augmentation du volume des échanges commerciaux.

Il évoquera l'expérience du Portugal dans le domaine des énergies renouvelables et la possibilité d'en bénéficier, outre la consolidation de la coopération dans d'autres secteurs économiques. «L'Algérie, poursuit-il, est un fournisseur fiable d'énergie pour le Portugal et mise sur les investissements portugais en Algérie, notamment dans le domaine de l'agriculture, des industries alimentaires et de transformation, des énergies nouvelles et renouvelables et des petites et moyennes industries.» Et de conclure : «Notre pays souhaite, aujourd'hui, diversifier ses partenaires économiques et stratégiques, trouver de nouveaux marchés pour les produits locaux et augmenter le volume des exportations vers le Portugal».



Coopération algéro-argentine : Vers la mise en place d'un conseil économique conjoint

La coopération algéro-argentine prend une nouvelle dimension. Les deux pays se sont mis d'accord pour la création d'un conseil économique conjoint à même de définir les domaines d'échanges commerciaux entre les deux pays.

C'est ce qui ressort de l'audience accordée par le ministre du Commerce et de la Promotion des exportations, Tayeb Zitouni, à la Secrétaire d'État aux Relations Économiques Internationales du Ministère des Affaires Étrangères, du Commerce International et du Culte de la République Argentine, Cecilia Todesca Bocco, et la ministre de la Santé, Carla Vizzotti, en présence de l'Ambassadeur d'Argentine en Algérie.

Au cours de cette rencontre, les relations de coopération commerciale entre l'Algérie et l'Argentine ont été passées en revue, ainsi que les moyens de les développer et de les hisser au niveau des relations politiques entre les deux pays, indique un communiqué du ministère.

La rencontre a également été l'occasion d'évaluer le niveau de partenariat et de coopération commerciale et économique entre les deux pays. A l'occasion, Tayeb Zitouni a la nécessité de créer une nouvelle dynamique de coopération qui réponde au niveau de capacités dont jouissent les deux pays, à travers la création d'un conseil économique conjoint pour définir les domaines d'échanges commerciaux selon la règle du gagnant-gagnant.

De son côté, la secrétaire d'Etat argentine a indiqué que son pays « cherche à accroître les échanges économiques entre les deux pays » et « à développer les investissements conjoints en Algérie et en Argentine ». Mme Cecilia Todesca Bocco devrait être reçue en audience par le ministère des Affaires Etrangères et de la Communauté nationale à l'étranger.

La délégation argentine devrait visiter d'importantes entreprises publiques et privées algériennes, notamment le groupe pharmaceutique Sidal. La délégation argentine comprend des hommes d'affaires activant dans plusieurs secteurs tels que l'industrie pharmaceutique, les pièces détachées, le secteur vétérinaire, les produits laitiers et les aliments transformés.

La visite de Carla Vizzotti et de Cecilia Todesca Bocco intervient moins d'un mois après le séjour en Algérie d'une importante délégation économique argentine conduite par les gouverneurs argentins de Santa Fe, Omar Perotti, et d'Entre Ríos, Gustavo Bordet.

Lors du Forum d'affaires algéro-argentin, les participants ont mis en exergue l'importance de donner une forte impulsion aux relations commerciales et économiques entre l'Algérie et ce pays d'Amérique latine et d'exploiter toutes les opportunités offertes dans les deux pays pour hisser la valeur des échanges commerciaux.



L'ambassadeur d'Italie en Algérie révèle : « Nous avons signé 28 accords et 20 autres sont en cours de négociation »

L'ambassadeur d'Italie en Algérie, Giovanni Polizzi, a déclaré que les deux pays œuvraient pour la stabilité et entretenaient une relation unique, alimentée par des visites bilatérales successives de haut niveau, qui ont permis une augmentation des échanges bilatéraux de plus de 158 % en 2022, dépassant 20 milliards d'euros.

Dans un discours prononcé à l'occasion de la célébration de la fête nationale de son pays, au siège de la mission diplomatique dans la capitale, que 28 accords ont été signés entre les deux pays. 20 autres accords sont en cours de négociation, en plus de la présence de 15 000 apprenants de l'italien en Algérie.

Le diplomate italien a ajouté que les échanges commerciaux ont considérablement augmenté en 2022 par rapport à l'année précédente, puisqu'ils ont dépassé 20 milliards de dollars, ce qui représente une augmentation de plus de 158 %, alors qu'il existe plus de 200 entreprises actives en Algérie et 6 centres de collecte des demandes de visas, même en lieux éloignés de la capitale.

Dr. Abdelrahmi Bessaha, économiste au FMI : «L'économie algérienne doit s'ouvrir sur une libéralisation organisée».

Après des décades d'intégration commerciale et économique accélérée, « l'économie mondiale entame un mouvement de repli avec des restrictions commerciales, une réhabilitation des subventions aux investissements et l'adoption de politiques industrielles », affirme Dr. Abdelrahmi Bessaha, économiste au FMI.

Au cours de la période de réformes intenses des années 1990 et 2000 dans le contexte du « consensus de Washington », dit-il, les économies en développement et en transition « ont ouvert leurs marchés et intégré l'économie mondiale ». Favorisée par un « contexte géostratégique apaisé et un édifice institutionnel bâti autour de l'Organisation mondiale du commerce, cette période a enregistré ainsi une hausse des échanges commerciaux internationaux qui a permis de booster la croissance économique mondiale ».

Concernant l'Algérie, l'analyste note « plus d'ouverture et de flexibilité pour réduire progressivement l'interventionnisme, source des dysfonctionnements de l'économie et se doter d'un modèle économique productif hors pétrole ».

A la fin 2022, souligne Dr. Bessaha, l'économie algérienne reste tout de même marquée par « une part encore importante du secteur public dans la production du pays (40 %) ; un réseau dense de plus de 400 entreprises publiques dominant les sphères réelle et financière ; un ratio dépenses publiques/PIB élevé (37%) ; un régime de prix et de marges réglementés touchant des produits alimentaires, des produits industriels, des services, des prix de cession et des marges règlementées.

Aussi, l'économiste relève « une réglementation tatillonne qui étouffe l'initiative privée, et des renflouements répétitifs du secteur public avec environ 1000 milliards de dinars pour les banques d'Etat. » S'y ajoute «une prolifération de contraintes externes sur le commerce ».

Dans ces conditions, contrairement à de nombreux autres pays avancés et émergents, analyse Dr. Bessaha, «le salut de l'économie algérienne ne viendra nullement d'une accentuation du repli actuel mais bien au contraire d'une ouverture et libéralisation bien organisée ».



2.318 projets d'investissement d'une valeur de plus de 7 milliards USD enregistrés depuis novembre 2022

Le nombre des projets d'investissement enregistrés par l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI) du 1er novembre 2022 au 25 mai dernier s'est élevé à 2.318 projets d'une valeur de plus de 7 Mds USD, a indiqué avant-hier samedi à Alger le Directeur général de l'Agence, Omar Rekkache. Dans une allocution prononcée lors d'une journée d'études sur

«le financement et l'accompagnement bancaire des projets d'investissement», M. Rekkache a fait savoir que sur les 2.318 projets enregistrés ces 7 derniers mois, 49 sont des projets d'investissement étranger (16 directs et 33 sous forme de partenariat). Le montant global déclaré de ces investissements s'élève à plus de 1.014 Mds DA, soit plus de 7 Mds USD, selon le DG de l'AAPI. L'autofinancement dans le cadre de ces projets atteint plus de 52%, «ce qui nous permet de prétendre à une plus grande participation des banques au financement de l'investissement, notamment avec l'entrée en vigueur imminente de la loi relative aux procédures d'octroi du foncier». Cette loi, a-t-il fait observer, permettra d'«accélérer l'investissement», ce qui exige «une plus grande adhésion des banques à l'opération, chose que nous avons ressentie auprès des responsables des banques».

Agence



كشف وزير المالية لعزیز فايد، السبت، أن حجم مختلف القروض والايجار المالي تمويل الاقتصاد الوطني الممنوحة من طرف البنوك والمؤسسات المالية، المخصصة في بلغ ما لا يقل عن 10 آلاف مليار دينار جزائري

وأوضح فايد، خلال الإشراف على يوم دراسي حول التمويل والمرافقة البنكية للمشاريع الإستثمارية، أن 70 بالمائة من هذا الرقم موجهة للاستثمار

مضيفا أن البنوك تسعى من خلال تمويل المشاريع الاستثمارية إلى المساهمة في خلق أكبر عدد ممكن من مناصب الشغل، وتدعيم المنافسة الاقتصادية وتدعيم الإقتصاد الوطني وقدرته على تحسين المنتوجات.

كما تسعى البنوك أيضا -يضيف الوزير- إلى مرافقة المؤسسات الوطنية للتصدير إلى الخارج وخاصة قارة افريقيا بحكم الموقع الجغرافي للجزائر.

كما أكد لعزیز فايد أن مثل هذه الأهداف تتطلب العمل الجماعي والمثابرة خدمة للاقتصاد

لا استشارة دون منافسة إلا في حالات استثنائية و"الشروق" تنشر مضمون مشروع القانون:

!انتهى زمن الصفقات بالتراضي ..

تُحضّر السلطات العليا لإقرار إجراءات جديدة على الصفقات العمومية عبر مشروع قانون جديد يحدّد القواعد العامة المرتبطة بها، يضمن الشفافية ويطوّق الفساد، ويجسّد النزاهة في منح الصفقات ويُقصي الفاسدين والمتماطلين، مع التخلي عن مصطلح "منح الصفقات بالتراضي" واستبداله بمصطلح "استشارة بدون منافسة"، ويكون في حالات استثنائية جدا، وتستحدث الحكومة عبر النص الجديد مجلس وطني للصفقات العمومية تمنح له صلاحيات هامة في هذا المجال.

وحسب ما يتضمّنه مشروع قانون يحدّد القواعد العامة المتعلقة بالصفقات العمومية تلقت "الشروق" نسخة منه، يهدف هذا القانون إلى إنشاء نظام يصادق عليه البرلمان يمتاز بالسهولة والوضوح والاستقرار القانوني، وتعزيز الإنتاج المحلي والمؤسسات الصغيرة والصغيرة جدا والمؤسسات الناشئة وتعزيز الوصول إلى الطاقات المتجددة، عبر حرية الوصول إلى الطلب العمومي والمساواة في المعاملة بين المرشّحين والشفافية في الإجراءات.

وحسب مشروع القانون، فإن الدعوة للمنافسة يمكن إجراؤها وفق إجراءات الاستشارة من دون دعوة شكلية للمنافسة، في حالات استثنائية وتحل محل التسميات الحالية وهي التراضي البسيط والتراضي بعد الاستشارة على التوالي، ويتوافق هذا التغيير مع الأهمية الكبرى للتفاوض في هذين الإجراءين، ويمكن أن تتعلق المفاوضات بأسعار وشروط تنفيذ الصفقة العمومية.

المشاركون في الصفقات ملزمون بتوقيع تصريح النزاهة

وفي إطار مكافحة الفساد ودون المساس بالعقوبات الجزائية أو التدابير القسرية، تم النص على إعداد مدونة للأخلاقيات والسلوك المهني من قبل الوزير المكلف بالمالية موجهة للأعوان والموظفين العموميين المشاركين في إبرام الصفقات العمومية وتنفيذها ومراقبتها ويطلعون على محتواها ويتعهدون باحترامها كما يتعيّن على المتعامل المتعاقد توقيع التصريح بالنزاهة.

وفي إطار رقمنة إجراءات إبرام الصفقات العمومية، تنشأ بوابة إلكترونية للصفقات العمومية الذي يندرج ضمن إطار الإرادة الرامية لرقمنة الحكومة والإدارة من جهة وشفافية الإجراءات من جهة أخرى، وإنشاء هيئة لدى الوزير المكلف بالمالية مختصة بالصفقات العمومية ويتعلق الأمر بالمجلس الوطني للصفقات العمومية.

وتعدّ صفقات عمومية عقوداً مكتوبة تبرم بمقابل من قبل المشتري العمومي المسمى المصلحة المتعاقدة مع متعامل اقتصادي واحد أو أكثر والمسمى المتعامل المتعاقد لتلبية حاجات المصلحة المتعاقدة وفق الشروط المنصوص عليها، ويمكن أن يكون المتعامل الاقتصادي شخصاً أو عدة أشخاص طبيعيين أو معنويين ملتزمين بصفة، إما بصفة فردية أو في إطار تجمّع مؤقت للمؤسسات.

الشفافية والمساواة في معاملة المترشّحين

ويعد الطلب العمومي الصفقات العمومية التي يبرمها شخص عمومي لتلبية احتياجاته، ويخضع إبرام الصفقات العمومية لحرية الوصول إلى الطلبات العمومية والمساواة في معاملة المترشّحين وشفافية الإجراءات، وحسب المادة 6 من مشروع القانون تبرم الصفقات العمومية قبل الشروع في تنفيذ الخدمات باستثناء الحالات المنصوص عليها صراحة في هذا القانون، وتنص المادة 7: "يجب عند تحديد الحاجات الواجب تلبيتها للمصلحة المتعاقدة مراعاة المصلحة العامة واحترام البيئة وأهداف التنمية المستدامة".

وتنصّ المادة 8: "يستفيد الموظفون والأعوان العموميون المكلفون بإبرام وتنفيذ الصفقات العمومية من دورات تكوين مؤهل لتحسين المستوى وتجديد المعارف تضمنها الهيئة المستخدمة في إطار برامج نموذجية للتكوين"، ويشمل هذا القانون وفق المادة 9 الصفقات العمومية محل نفقات الدولة ممثلة في الهيئات والإدارات العمومية والجماعات المحلية والمؤسسات العمومية الخاضعة للقانون العام والمؤسسات العمومية والاقتصادية المكلفة من قبل الدولة أو الجماعات المحلية بالإشراف المنتدب على المشروع، والمؤسسات العمومية الخاضعة للقواعد التجارية فيما يخص إنجاز عملية ممولة مباشرة كلياً أو جزئياً من ميزانية الدولة أو ميزانية الجماعات المحلية.

هؤلاء مستثنون من القانون

ولا تكون الصفقات العمومية نهائية وفق المادة 10 إلا إذا تمت المصادقة عليها من قبل مسؤول الهيئة العمومية وهو الوزير أو الوالي أو رئيس المجلس الشعبي البلدي أو المدير العام أو مدير المؤسسة العمومية، وتستثنى من تطبيق هذا القانون العقود المبرمة بين مؤسستين عموميتين أو أكثر أو هيئتين عموميتين أو الإدارات العمومية، أو بنك الجزائر أو إجراءات المنظمات والهيئات الدولية أو المحامين بالنسبة لخدمات المساعدة أو هيئة

مركزية للشراء أو في إطار المعاملات النقدية المنفذة في السوق المالية وعقود أخرى حسب المادة 11.

وتنص المادة 13 على أن المؤسسات العمومية الاقتصادية لا تخضع لقواعد إبرام الصفقات العمومية، في حين تنص المادة 14 على أن كل هيئة غير خاضعة لقواعد المحاسبة العمومية ولأحكام هذا القانون مستعملة لأوراق عمومية ملزمة بإعداد إجراءات إبرام الصفقات والعمل على اعتمادها من طرف هيئاتها المؤهلة، وحسب الفصل الثالث لمشروع القانون والذي يحمل تسمية "تحديد الحاجات"، تحدّد حاجات المصالح المتعاقدة مسبقاً إلا في حالات استثنائية.

استثناءات في حالات الوفاء والظروف الخاصة

وكإجراءات خاصة وفي حال الاستعجال الملح يمكن الشروع في تنفيذ الخدمات قبل إبرام الصفقات العمومية بموجب قرار معلل من طرف مسؤول الهيئة العمومية أو الوالي أو رئيس المجلس الشعبي البلدي المعني في حالات خطر داهم يتعرض له ملك أو استثمار أو خطر يهدد النظام العام أو حالة طوارئ تتعلق بأزمة صحية أو كوارث تكنولوجية أو طبيعية وتقتصر الخدمات التي يتم تنفيذها على ما هو ضروري لمواجهة الظروف المذكورة.

ويجب إعداد صفقة عمومية في ظرف 6 أشهر مهما يكن، ابتداء من تاريخ توقيع المقرر المرخص بالمشروع، وتعد دفاتر الشروط قبل الشروع في أي إجراء للدعوة للمنافسة، وتتضمن دفاتر البنود الإدارية العامة ودفاتر التعليمات التقنية المشتركة ودفاتر التعليمات الخاصة، وحسب المادة 18 من مشروع القانون تخضع لإجراء الاستشارة الطلبات التي يكون فيها المبلغ التقديري بكل الرسوم مساوياً أو أقل من حدود إبرام الصفقات العمومية، وفي حالة خدمات النقل والفندقة والإطعام والخدمات القانونية والمالية مهما كانت مبالغها يمكن للمصلحة المتعاقدة اللجوء إلى إجراء استشارة منصوص عليها.

وهناك عدة إجراءات وكيفيات لإبرام الصفقات العمومية وهي طلب العروض وإجراء التفاوض، من خلال التفاوض المباشر، وتشمل إجراءات إبرام الصفقات العمومية تأهيل المرشحين والمتعهدين حيث يتعين على المصلحة المتعاقدة أن تتأكد من قدرات المرشحين والمتعهدين التقنية والمهنية والمالية ويستند تقييم الترشيحات إلى معايير غير تمييزية لها علاقة بموضوع الصفقة وتستعلم المصلحة المتعاقدة أثناء تقييم الترشيحات عند الاقتضاء عن قدرات المتعهدين التي يكون اختيارهم لها سديداً.

كما أن كل مترشح يتقدم بمفرده أو في إطار تجمّع يمكن له الاستعانة بقدرات مؤسسات أخرى، ولا يمكن لمتعهد أو مرشح بمفرده أو في إطار تجمّع تقديم أكثر من عرض واحد.

لكل إجراء من إجراءات الصفقات العمومية، وتمسك بطاقة وطنية أو بطاقات قطاعية على مستوى كل مصلحة متعاقدة وتحيين بانتظام للمتعاملين الاقتصاديين، ويحدّد محتوى هذه البطاقات وشروط تحيينها بموجب قرار من وزير المالية.

إلزامية الإشهار في الصحافة المكتوبة والإلكترونية

ولضمان شفافية الإجراءات، تنص المادة 46 إلى إلزامية اللجوء إلى الإشهار عن طريق النشرة الرسمية لصفقات المتعامل العمومي في الصحافة المكتوبة والإلكترونية المعتمدة وتستند المصلحة المعتمدة لاختيار أحسن عرض دون تمييز ولا يسمح بأي تفاوض مع المتعهّدين، ويمكن للمرشحين تقديم عروضهم في إطار تجمّع مؤقت لمؤسسات، شريطة احترام قواعد المنافسة.

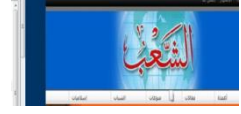
وتخصّص حسب المادة 58 20 بالمائة من الطلب العمومي وفق دفاتر الشروط للمؤسسات الصغيرة جدا والصغيرة والناشئة والتي تشغل نسب دنيا من العمال ذوي الإعاقة، وهذا لحماية المنتج الوطني وترقية الأداة الانتاجية، وتعطى الأولوية للاندماج في الاقتصاد الوطني ومنتجات السوق الجزائرية ومنتجات ذات منشأ جزائري وتنص في دفتر الشروط على الشروط المطبقة على المناولة مع إلزامية التكوين ونقل التكنولوجيا.

ويتطرق الفصل الرابع للقانون إلى قواعد النزاهة ويصادق على مدونة أدبيات وأخلاقيات المهنة وعند اكتشاف أدلة فساد تُفسخ الصفقة ويسجل المتعامل الاقتصادي بصفة تحفظية في قائمة الممنوعين من الصفقات العمومية، ويتعيّن على المتعامل المتعاقد اكتتاب التصريح بالنزاهة، ويكون سعر الصفقة ثابتا أو قابلا للمراجعة والتحيين، وتفرض عقوبات مالية في حال تأخر تنفيذ الالتزامات.

هذه صلاحيات المجلس الوطني للصفقات العمومية

وبخصوص المجلس الوطني للصفقات العمومية تنص المادة 120 على إنشائه ويتكفل بالاستشارة والمساعدة والدراسة وفحص أي مسألة تعرض عليه في مجال الصفقات العمومية وإبداء الرأي واقتراح مشاريع الإجراءات التي يحتمل تعميمها والتعليمات وإبداء الرأي والمصادقة في دفاتر البنود وإبداء الرأي في النزاعات وإجراء إحصاء سنوي اقتصادي للصفقات العمومية، ويجب على المصلحة المتعاقدة أن تعد بداية كل سنة قائمة بكل الصفقات العمومية المبرمة خلال السنة المالية السابقة وأسماء المؤسسات وتجمعات المؤسسات الحائزة عليها، كما لا تخضع الصفقات العمومية التابعة لوزارة الدفاع لأحكام هذا القانون.

هذا ويتم استحداث بوابة إلكترونية للصفقات مع تشكيل قاعدة بيانات وتبادل المعلومات إلكترونيا



الأرجنتين تسعى لزيادة المبادلات الاقتصادية مع الجزائر

أكدت كاتبة الدولة الأرجنتينية المكلفة بالشؤون الاقتصادية، سيسيليا تودسكا بوكو، أن الأرجنتين تسعى لزيادة المبادلات الاقتصادية مع الجزائر وتطوير الاستثمار المشترك في البلدين.

جاء تصريح كاتبة الدولة الأرجنتينية خلال الاستقبال الذي حظبت به، رفقة وزيرة الصحة، كارلا فيزوتي، من قبل وزير التجارة وترقية الصادرات، الطيب زيتوني، اليوم الأحد بالجزائر العاصمة، بحسب ما أفاد به بيان للوزارة

وفي اللقاء، الذي جرى بحضور سفير الأرجنتين لدى الجزائر،- تباحت الطرفان سبل تطوير التعاون والشراكة بين البلدين

واستعرض الجانبان علاقات التعاون التجاري بين الجزائر والأرجنتين وسبل تطويرها والارتقاء بها إلى مستوى العلاقات السياسية بين البلدين، يضيف البيان

وشكل اللقاء أيضا فرصة لتقييم مستوى الشراكة والتعاون التجاري والاقتصادي بين البلدين، حيث أكد الوزير على "ضرورة بعث ديناميكية تعاون جديدة تستجيب لمستوى الإمكانيات التي يتمتع بها البلدان من خلال انشاء مجلس اقتصادي مشترك لتحديد مجالات التبادل التجاري وفق قاعدة رابح-رابح"، يوضح البيان



وزارة المالية
MINISTRY OF FINANCE

Bonne lecture

💡 Avez-vous des questions?
Contactez nous sur :

✉ dc@mf.gov.dz

☎ Poste: 2784

www.mf.gov.dz



@MFinance_dz



@MFinancesdz



وزارة المالية الجزائرية MFINANCES CHANNEL



Copyright © MINISTÈRE DES FINANCES 22
Immeuble Ahmed Francis, Cité Malki, Benaknoun - Alger